Le DMST, passer de l'individuel au collectif



Réf. 20b002 D



7 h 13 mars

À DISTANCE



490 € HT

Cette formation permet de maîtriser l'utilisation d'un outil métier informatisé pour le DMST.

Sont abordés les responsabilités inhérentes aux données de santé, les recommandations de bonnes pratiques de la HAS, le décret du 15 nov. 2022, les téléconsultations, ainsi que le passage de l'individuel au collectif par l'exploitation des données des DMST.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Maîtriser le sens du DMST et la responsabilité des acteurs tout au long de son utilisation.
- Intégrer le changement des pratiques et le choix des thésaurus.
- O Donner du sens à la digitalisation pour le travail en équipe.

Programme

- Le DSMT :
 - > Historique ; différences entre dossier médical et DMST.
 - > Liens entre les recommandations de la HAS, celles du CNOM, et le décret du 15 novembre 2022.
 - La numérisation des données, la digitalisation du DMST : quels enjeux ?
- Le DMST dans le cadre du suivi individuel
- Le DMST et la tracabilité des expositions professionnelles.
- Le DMST et le passage de l'individuel au collectif.
- Le DMST et les thésaurus.
- Le logiciel métiers et le cahier des charges d'un logiciel métiers.
 -) À l'adhésion.
 -) À la prise de rendez-vous.
 - > Pour les visites médicales.
 - > Pour les entretiens individuels.
 - > Pour les actions en milieu de travail.
- O Conclusion et synthèse de la journée.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- O Partage de pratique.
- Évaluation par quiz.

ANIMATION

Médecin du travail

DÉROULEMENT

) 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVIET ÉVALUATION

- > Supports de cours inclus.
- > Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- > Évaluation à froid.

